




# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/043

**OBJET : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2019 :  
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET  
PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Envoyé en préfecture le 15/06/2020  
Reçu en préfecture le 15/06/2020  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20200612-2020\_043-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 40**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 13**

**Date de convocation : 5 juin 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 juin 2020**

**Le 12 juin de l'année deux mille vingt à  
18h30**  
à Léognan – Espace Georges Brassens

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	A		DUFRANC Michel (Maire)	P	
DANNÉ Philippe (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRERE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOURGADE Laurence (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		CLÉMENT Bruno (Maire)	P	
LEMIRE Jean-André (Maire)	P		FATH Bernard	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BLANQUE Thierry	A		MOUCLIER Jean-François	P	
CANADA Béatrice	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYE Philippe	P		PREVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
LALANDE Bernadette	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
ROUSSELOT Nathalie	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. DUFRANC	HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BETENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
BONNETOT Aurore	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de  
séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/043

## OBJET : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2019 : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération n° 2019-56 du 9 avril 2019 relative au vote du budget Primitif du dit budget annexe,

**Vu** la délibération n° 2019-67 du 2 juillet 2019 relative à la clôture du budget annexe photovoltaïque ainsi que la reprise de ses résultats et activités sur le budget principal,

**Vu** la délibération n° 2020 du xx avril 2020 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,

**Vu** la délibération n° 2020 du xx avril 2020 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget annexe,

**Considérant**, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget primitif les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

**Considérant**, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

**Considérant**, que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

**Considérant**, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,

**Considérant**, que suite à la dissolution du budget annexe « photovoltaïque », les résultats comptables de celui-ci seront affectés au budget principal,

**Considérant**, dès lors que les éventuels mouvements financiers postérieurs devront être repris sur le budget principal,



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/043

**OBJET : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2019 :  
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET  
PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Envoyé en préfecture le 15/06/2020  
Reçu en préfecture le 15/06/2020  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20200612-2020\_043-DE

## **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Décide de l'affectation du résultat 2019 du budget annexe photovoltaïque au budget primitif 2020 du budget principal comme suit :

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	0
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>0</b>
Solde des restes à réaliser	0
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>0</b>

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	24 272,85
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	112 496,59
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>136 769,44</b>

<b>Affectation budgétaire 2020</b>		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		136 769,44
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0
001 Résultat d'investissement reporté		0

Fait à Martillac, le 12 juin 2020

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*

